

Comment les filières agricoles influencent-elles l'adoption de pratiques écologiques à l'échelle des exploitations ?

Étude sur le secteur porcin

Marie LASSALAS (1), Sabine DUVALEIX-TREGUER (1), Laure LATRUFFE (2)

(1) Agrocampus Ouest, INRAE, UMR SMART-LERECO, Rennes, France

(2) INRAE, UMR GREThA, Université de Bordeaux, Pessac, France

marie.lassalas@agrocampus-ouest.fr

Comment les filières agricoles influencent-elles l'adoption de pratiques écologiques à l'échelle des exploitations ? Étude sur le secteur porcin

La qualité environnementale des produits fait l'objet d'une demande sociétale forte, depuis ces deux dernières décennies, qui est à l'origine de l'émergence de gouvernances privées et de nombreuses démarches de qualité. Notre étude examine i) comment la création de démarches qualité privées influence l'adoption de pratiques écologiques à l'échelle des exploitations et ii) les rôles joués par les organisations de producteurs (OP). Cette étude porte sur le secteur porcin du Grand Ouest de la France. Des entretiens semi-directifs ont été menés en face-à-face avec neuf personnes, chacune représentant une OP porcine du Grand Ouest. Ces personnes citent la démedicalisation, les pratiques alimentaires, la gestion des effluents et la diminution des consommations de ressources naturelles comme les principales pratiques écologiques soutenues par leur OP. Les énergies renouvelables ou encore la gestion des déchets sont des pratiques moins largement soutenues. Les personnes interrogées identifient trois types de modifications engendrées par les démarches qualité sur le système de production : modifications douces (engendrées, par exemple, par le sans-OGM), modifications incrémentales (engendrées, par exemple, par le sans-antibiotique), ou modifications radicales (engendrées, par exemple, par une conversion à l'agriculture biologique). Les représentants rencontrés ont une perception diversifiée des facteurs facilitant l'adoption de pratiques écologiques à l'échelle des exploitations, que ces facteurs soient de nature économique, sociologique ou financière. Ces représentants des OP perçoivent l'adoption de pratiques écologiques à l'échelle des exploitations comme une possibilité de réduction des coûts de production et une opportunité de générer une plus-value. Par ailleurs, il apparaît que, pour ces personnes interrogées, le bien-être animal surpasse l'environnement en termes de préoccupation sociétale.

How do agricultural supply chains influence the adoption of ecological practices at the farm level? A pig sector case study

For the past two decades, society has had a strong demand for products with high environmental quality, which has resulted in the development of private governance and many quality standards. Our study explores i) how the creation of private standards influences adoption of ecological practices at the farm level and ii) the role of producers' organizations (PO). This study focuses on the pig sector in western France. Semi-structured face-to-face interviews were performed with a representative from each of nine pig POs in western France. They mentioned demedicalization, feed practices, manure management and decreased use of natural resources as the main ecological practices their POs support. Renewable energy and waste management were supported less frequently. They identified three types of changes in the production system resulting from application of quality standards: soft changes (resulting from e.g., being GMO-free), incremental changes (resulting from e.g., being antibiotic-free) and radical changes (resulting from e.g., converting to organic farming). They had diverse perceptions of the drivers of adoption of ecological practices at the farm level, whether economic, sociological or financial. They consider that adoption of ecological practices at the farm level creates the ability to reduce production costs and generate added value. Furthermore, for the representatives interviewed, animal welfare appears to be more important than the environment in terms of societal concerns.

INTRODUCTION

Les attentes sociétales envers l'élevage en France sont multiples ; elles portent sur l'environnement, le bien-être animal, le risque sanitaire et l'organisation des élevages. (Delanoue et Roguet, 2015). Concernant la qualité environnementale des produits, celle-ci a fait l'objet d'une demande sociétale plus marquée depuis ces deux dernières décennies. Ainsi, Sessego et Hébel (2019) indiquent que 70 % de la population a acheté au moins un produit issu de l'agriculture biologique au cours des six derniers mois, contre seulement 44 % en 1998. Delanoue *et al.* (2017) indique de plus que 52 % des citoyens français sont insatisfaits du respect de l'environnement par les élevages.

La filière porcine a ainsi pris conscience de ces attentes sociétales, et affiche sa volonté de développer les filières sous signes officiels de qualité dans le plan de la filière porcine. En 2017, 0,5 % des volumes étaient commercialisés en Agriculture Biologique et 4 % sous Label Rouge. L'objectif pour la filière est que d'ici 2022, l'Agriculture Biologique représente 5 % des volumes commercialisés et le Label Rouge 8 % (INAPORC, 2017).

Par ailleurs, le développement du commerce international conduit à une pression concurrentielle plus forte sur le marché domestique, l'augmentation des importations en France (+27 % entre 2010 et 2017) étant plus forte que celle des exportations (+19 % sur la même période) (Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2018). L'hétérogénéité des consommateurs et la recherche par les entreprises agroalimentaires d'une différenciation sur leur offre de produits ont conduit à l'émergence de certifications privées et au développement de nombreuses démarches qualité (Challies, 2012 ; Henson et Humphrey, 2009 ; Hobbs, 2019). Les démarches de qualité reposent sur des cahiers des charges dont les prérequis vont au-delà des normes réglementaires imposées par l'État qui, par définition, sont obligatoires.

La qualité environnementale d'un produit est une qualité extrinsèque, elle repose sur le mode de production plutôt que sur la qualité du produit en lui-même (Mutersbaugh et Lyon, 2009). Ainsi, les attributs d'un produit portant sur des pratiques environnementales sont qualifiés d'attributs de confiance car la qualité environnementale d'un produit ne peut pas être évaluée par le consommateur, et ceci, même après consommation du produit. Le consommateur s'appuie alors sur l'évaluation d'une tierce personne (Ponte et Gibbon, 2005).

Le Comité d'évaluation de la politique agro-écologique réaffirme en 2016 la nécessité de « porter la dynamique agro-écologique dans l'ensemble du secteur agricole et agroalimentaire (fournisseurs, transformateurs, chercheurs, enseignants, etc.) » pour atteindre les objectifs de transformation des systèmes de production agricole, fixés lors du lancement en 2012 du projet agro-écologique pour la France (Villien et Claquin, 2016). En effet, de nombreux producteurs n'ont pas la possibilité de changer leurs pratiques sans une concertation avec les acteurs amont et aval de la filière, étant donnée leur interdépendance.

Les pouvoirs publics français et européens valorisent depuis quelques années les modes de coordination horizontale par le biais des organisations de producteurs (OP), et les modes de coordination verticale par le biais des contrats.

Ainsi, l'article 152 du règlement européen 1308/2013 spécifie explicitement les objectifs que peuvent poursuivre les OP et notamment les deux objectifs suivants : « i) promouvoir et fournir l'assistance technique nécessaire à la mise en œuvre de pratiques culturales et de techniques de production respectueuses de l'environnement et de pratiques et techniques respectueuses du bien-être des animaux et ii) promouvoir et fournir l'assistance technique nécessaire à l'application des normes de production, améliorer la qualité des produits et développer des produits avec une appellation d'origine protégée, une indication géographique protégée ou couverts par un label de qualité national. »

L'objectif de notre article est de comprendre i) comment la création de démarches qualité privées influence l'adoption de pratiques écologiques à l'échelle des exploitations, et ii) quels sont les rôles joués par les OP dans le secteur porcine, 93 % de la production nationale de ce secteur étant assurée par des éleveurs adhérant à une OP (IFIP, 2016). Cette étude porte sur le secteur porcine du Grand Ouest de la France. Nous regroupons sous le terme de pratiques écologiques, les pratiques environnementales et les pratiques à bas niveau d'intrants.

1. MATERIEL ET METHODES

Des entretiens semi-directifs ont été menés en face-à-face auprès de neuf personnes, chacune représentant une OP porcine localisée dans le Grand Ouest. Les entretiens d'une durée de 1h30 à 2h ont été conduits en janvier et février 2019. La majorité des OP représentées par les personnes interrogées sont des coopératives agricoles, une est une association de loi 1901 et une autre est une Société d'Intérêt Collectif Agricole. Elles représentent ensemble 6 197 adhérents et 16 603 164 porcs charcutiers commercialisés en 2017, soit 71 % de la production nationale.

Le guide d'entretien était constitué de quatre parties. La première visait à identifier les caractéristiques des OP (activités et maillons de la filière présents). La deuxième partie avait pour objectif de comprendre le rôle des OP dans l'adoption de pratiques écologiques à l'échelle des exploitations, leurs motivations et les contraintes auxquelles elles faisaient face. La troisième partie nous a permis de compléter et de vérifier auprès des acteurs les prérequis des démarches qualité en termes de pratiques écologiques. Dans une quatrième partie, nous avons demandé aux personnes interrogées de classer les démarches de qualité sur une échelle de 0 à 10 selon les modifications que ces démarches engendraient sur le système de production.

2. DEMARCHES QUALITE ET ADOPTION DE PRATIQUES ECOLOGIQUES

Nous regroupons sous le terme de démarches qualité l'ensemble des démarches qui visent à évaluer et/ou améliorer les pratiques agricoles. Il existe plusieurs types de démarches qualité. Les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) sont des démarches collectives et volontaires émanant de producteurs ou d'un groupement de producteurs, dont les conditions de production sont validées par les pouvoirs publics et contrôlées par un organisme indépendant. Les allégations

sont des déclarations des entreprises quant à la qualité des produits. Ces démarches peuvent être, ou non, encadrées par les pouvoirs publics. Il existe des démarches qualité reposant sur des cahiers des charges qui font l'objet d'une marque. Nous différencions la marque individuelle, qui permet aux entreprises de distinguer leurs produits de la concurrence, et la marque collective de certification, qui garantit la conformité des produits selon un cahier des charges et repose généralement sur un logo estampillé sur les produits concernés.

2.1. Les démarches écologiques présentes au sein de la filière porcine

Nous avons identifié dans la région du Grand Ouest, pour le secteur porcin, 22 démarches qualité présentant des obligations en termes de pratiques écologiques. Parmi les démarches qualité identifiées, quatre d'entre elles reposent sur une initiative uniquement publique. Il s'agit du *Label Rouge*, de l'*Agriculture Biologique* ou AB (SIQO), des produits estampillés *Issu d'une exploitation HVE* (Haute Valeur

Environnementale - certification environnementale nationale) et *Nourri sans OGM* (Organisme Génétiquement Modifié – allégation encadrée par les pouvoirs publics) (Figure 1). Les 18 autres démarches qualité relèvent d'initiatives privées de la part des acteurs de la filière ou d'associations.

Dans le cas du *Label Rouge*, bien que SIQO, il existe une multiplicité de cahiers des charges dont sont à l'initiative divers acteurs de la filière.

Les OP sont des acteurs très impliqués dans la création de démarches qualité. Elles sont parfois seules à l'initiative en créant une marque individuelle, comme c'est le cas par exemple pour *La Nouvelle Agriculture*, *Terre de Breizh*, ou *Brocéliande*. Elles travaillent aussi à la création de démarches qualité conjointement avec les fabricants d'aliments, les abattoirs et les transformateurs, le *Label Rouge Porc Fermier Cénomans* étant un exemple. Il existe également des contrats de commercialisation, tels que les contrats tripartites entre OP, transformateurs et GMS, qui reposent sur des démarches qualité.

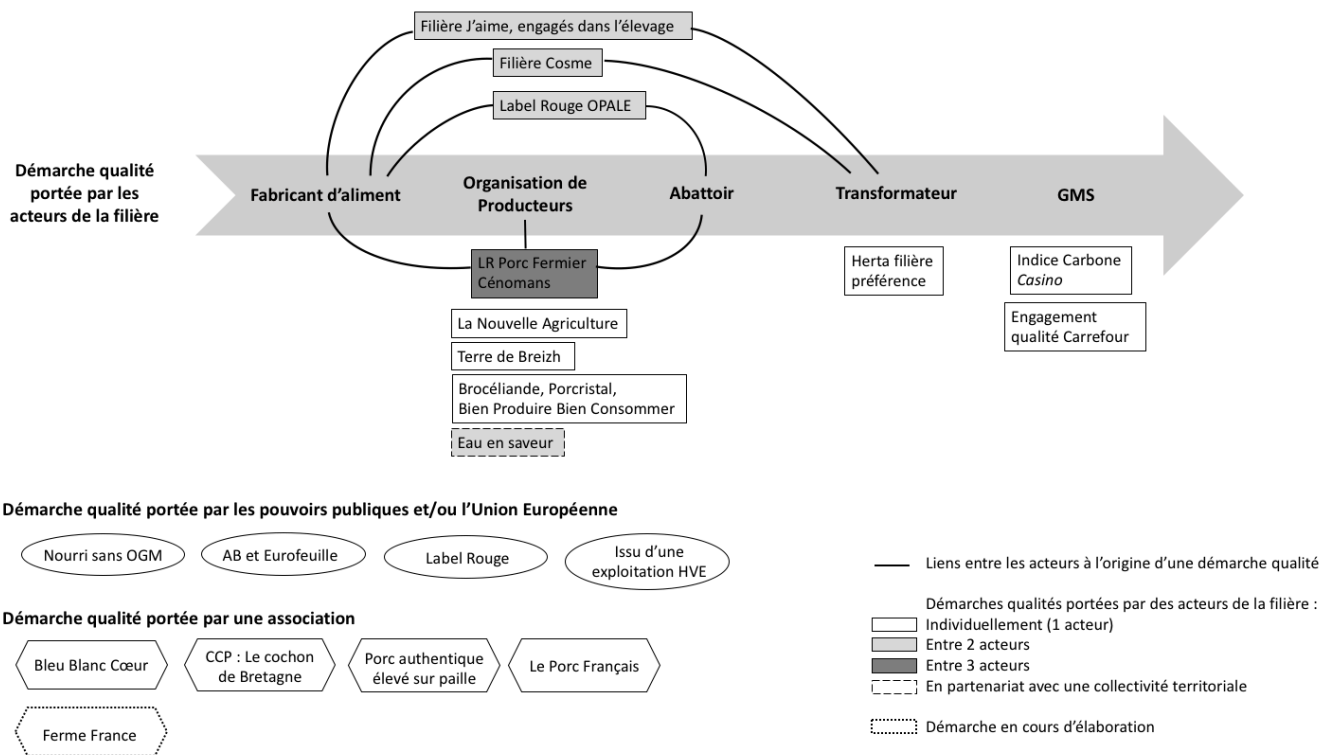


Figure 1 – Les démarches qualité comportant des critères écologiques dans leur cahier des charges dans le secteur porcin, selon le (ou les) maillon(s) qui en est (sont) à l'initiative

De nombreuses démarches ont comme principal objectif écologique la démedicalisation. Nous pouvons citer les démarches qui imposent une production sans antibiotique des animaux dès la naissance ou à partir de 42 jours d'âge : *La Nouvelle Agriculture*, *Brocéliande*, *Porcristal*, *Label Rouge OPALE*, *Bien produire Bien consommer*, *Filière J'aime/Engagé dans l'élevage*. Ces démarches se traduisent aussi pour le consommateur par des allégations variées (« porcs élevés sans antibiotique dès la fin du sevrage », « porcs élevés sans antibiotique dès la naissance », « porcs élevés sans antibiotique dès le 1^{er} âge ») qui ne sont pas encadrées par les pouvoirs publics.

Les pratiques alimentaires visant à réduire l'impact environnemental des élevages apparaissent aussi comme des

prérequis au respect de nombreux cahiers des charges. Les obligations les plus courantes concernent la filière sans OGM (*Le porc fermier Cénomans*, *La Nouvelle Agriculture*, *Brocéliande*, *Porcristal*, *Filière J'aime/Engagé dans l'élevage*, *Engagement qualité Carrefour*) et *Bleu Blanc Cœur* qui est une marque collective faisant la promotion de l'intégration de graines d'oléagineux dans les rations animales et interdisant les aliments OGM (*Label Rouge OPALE*, *Filière Cosme*, *Porc authentique élevé sur paille*). Certains cahiers des charges imposent aussi un approvisionnement local des céréales (*La Nouvelle Agriculture*).

Plus minoritairement, certains cahiers des charges requièrent une gestion des effluents particulière en imposant une litière de paille (*Le porc fermier Cénomans*, *Filière Cosme*, *Porc*

authentique) ou un lien au sol des élevages (*Label Rouge OPALE, Filière préférence Herta*). D'autres démarches qualité prônent une diminution des consommations en eau et énergie, comme la filière *J'aime/Engagé dans l'élevage* de Fleury Michon et la filière *Préférence* d'Herta. Enfin, d'autres démarches qualité reposent sur une méthode de « scoring » qui vise à attribuer une note à chaque produit selon une grille multicritère. Nous pouvons citer l'indice carbone Casino et l'indice Ferme France qui est en cours de développement. Nous notons aussi que plusieurs démarches ne reposent pas uniquement sur une seule pratique écologique mais qu'elles regroupent dans leur cahier des charges l'obligation d'adopter plusieurs pratiques.

2.2. Les modifications engendrées par les démarches qualité sur le système de production

Les entretiens auprès des professionnels interrogés ont permis d'identifier quatre types de démarches qualité selon les modifications qu'elles engendrent sur le système de production (Figure 2).

Les démarches appartenant à la catégorie « Respect de la réglementation » ne conduisent que très rarement à des modifications du système de production. Les Certificats Conformité Produit (CCP) *Le cochon de Bretagne* et le *Porc Français* promeuvent des pratiques écologiques mais celles-ci ne sont pas obligatoires pour l'obtention du signe de qualité. Elles sont qualifiées de « démarches de rassurance » par Roguet *et al.* (2018). Ces démarches ont pour objectifs de rassurer les consommateurs sur le respect de la réglementation et de l'origine du produit. Elles mettent en avant les bonnes pratiques existant au sein de la filière de production. Depuis 2018, le CCP *Le cochon de Bretagne* a mis en place un plan de progrès portant en partie sur les pratiques environnementales.

Une seconde catégorie de démarches qualité sont à l'origine de modifications douces du système. Elles requièrent une modification de l'alimentation des animaux. Dans le cadre d'un élevage porcin standard, il s'agit de s'assurer de la provenance de l'aliment mais la pratique ne modifie pas la conduite de l'élevage.

Une troisième catégorie de démarches qualité engendre des modifications incrémentales du système de production. Elles concernent les démarches qualité garantissant des animaux élevés sans antibiotique. Ces démarches nécessitent parfois de modifier le bâtiment. Les mesures de biosécurité sont renforcées et la gestion technique de l'élevage est modifiée. Il n'y a à ce jour pas d'exploitation porcine certifiée HVE au niveau trois ; par conséquent, aucun produit porcin n'est certifié *Issu d'une exploitation HVE*. Cependant, plusieurs OP s'intéressent à cette certification, avec des modifications nécessaires à l'obtention de la certification qui seraient de nature incrémentale. Les modifications douces et incrémentales correspondent aux « démarches de progrès » identifiées (Roguet *et al.*, 2018). Ces démarches visent une évolution graduelle des systèmes de production.

La quatrième catégorie intègre la catégorie « modifications radicales ». Ces démarches qualité sont caractérisées par une modification du bâtiment qui nécessite de lourds investissements. Nous pouvons citer à titre d'exemple les mentions *Elevés en plein air* et *Elevés sur paille*, et le signe officiel de qualité *Agriculture Biologique*. Il est très rare qu'un éleveur porcin conventionnel se convertisse en production

biologique car, dans la majorité des cas, la construction d'un nouveau bâtiment sera nécessaire pour respecter les normes imposées par ce signe de qualité. Les modifications radicales sont qualifiées de « démarches de rupture » car elles reposent sur des modes de production alternatif (Roguet *et al.*, 2018).

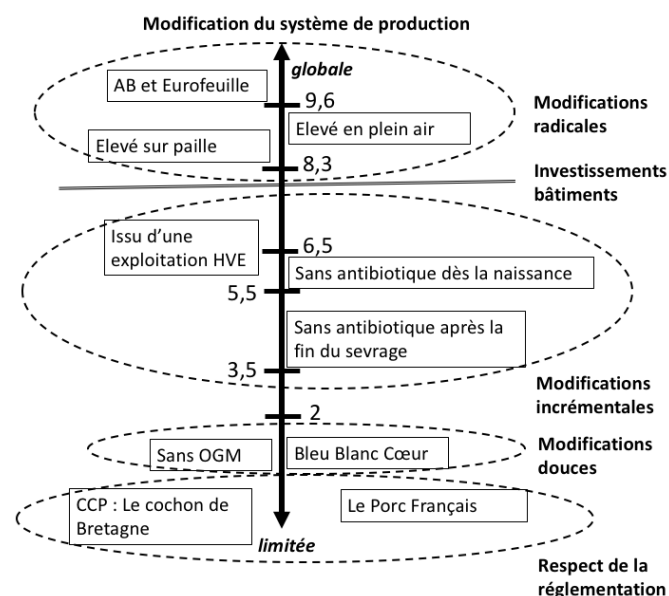


Figure 2 – Classement des démarches qualité selon la nature des modifications qu'elles engendrent sur le système de production

3. LE ROLE DES OP DANS L'ADOPTION DE PRATIQUES ÉCOLOGIQUES

3.1. Les pratiques écologiques soutenues par les OP

Les pratiques écologiques soutenues par les OP sont résumées dans le tableau 1. Les représentants des OP interrogés citent la démedicalisation, les pratiques alimentaires, la gestion des effluents et la diminution des consommations de ressources naturelles, comme les principales pratiques écologiques soutenues par ces OP. Les énergies renouvelables et la gestion des déchets sont des pratiques moins largement soutenues.

Les OP soutiennent également des pratiques écologiques telles que la recherche d'un meilleur indice de consommation, la valorisation des effluents sur les terres ou encore la méthanisation ; ces pratiques ne sont pas mentionnées dans les cahiers des charges des différentes démarches qualité précédemment citées. Nous pouvons l'expliquer par le fait qu'elles ne sont pas valorisées par les consommateurs. Cependant, elles permettent une réduction des coûts de production ou la valorisation d'un déchet en valeur monétaire. Il est intéressant de noter que huit des neuf personnes interrogées ont cité le respect de la réglementation comme une pratique écologique que leur OP soutient. Ces personnes considèrent la réglementation comme une des missions de leur OP, en soulignant l'importance du respect de la base réglementaire.

3.2. Les motivations des OP au soutien des pratiques écologiques

L'ensemble des OP soutiennent l'adoption de pratiques écologiques pour des raisons économiques. Selon les professionnels rencontrés, certaines pratiques permettent de

réduire les coûts de production à l'échelle de l'exploitation tandis que d'autres permettent de gagner une plus-value.

De plus, les OP soutiennent l'adoption de ces pratiques pour sécuriser leurs débouchés et répondre à la demande des consommateurs. En effet, l'adoption de pratiques écologiques permet une différenciation verticale des produits par une augmentation de la qualité environnementale. La différenciation par la qualité permet aux acteurs de la filière d'avoir accès à de nouveaux marchés ou d'augmenter leurs parts de marchés.

Tableau 1 – Synthèse des pratiques écologiques soutenues par les OP

Le respect de la réglementation (8/9 réponses)	Directive « Nitrates » : Plan de fumure prévisionnel azote et Cahier de fertilisation, Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
La démedicalisation (8/9 réponses)	Réduction des produits vétérinaires (8/9), Sans antibiotique (6/9), Médecine alternative (2/9)
Les pratiques alimentaires (9/9 réponses)	Sans OGM (9/9), Recherche du meilleur indice de consommation (IC) (4/9), Alimentation multi-phase (3/9), Recherche de valorisation de la protéine des céréales (3/9), Autonomie alimentaire (3/9), Fabrication d'aliments à la ferme (FAF) (2/9), Limitation des importations de soja (1/9), Alimentation de précision (1/9)
La gestion des effluents (7/9 réponses)	Réduction des émissions d'ammoniac (raclage en V, couverture des fosses...) (5/9), Valorisation des effluents sur les terres – limitation des engrais inorganiques (3/9), Agriculture de précision (analyse de sol et des effluents, drones...) (2/9), Épandage de lisier sur céréales (2/9)
La diminution des consommations (7/9 réponses)	Investissements sur les bâtiments pour diminuer la consommation d'énergie (7/9), Investissements sur les bâtiments pour diminuer la consommation d'eau (2/9)
Les énergies renouvelables (4/9 réponses)	Méthanisation, énergie solaire et/ou éolien
La gestion des déchets (3/9 réponses)	Recyclage, gestion des déchets vétérinaires

Par ailleurs, deux professionnels ont souligné la nécessité de soutenir l'adoption de pratiques écologiques pour assurer la pérennité des exploitations.

La majorité des professionnels interrogés ont cité des raisons sociétales comme motivations au soutien des pratiques écologiques, pour répondre à la demande sociétale et améliorer l'acceptabilité et l'image de la production porcine.

3.3. Les formes de soutien apportées par les OP aux éleveurs

Les OP apportent aux éleveurs du conseil technique et de la formation pour les accompagner dans l'adoption de pratiques plus écologiques. L'activité recherche et développement menée par les OP en stations expérimentales ou par des essais chez les adhérents joue également un rôle important. La

recherche permet non seulement de développer de nouvelles techniques ou de nouveaux outils d'aide à la décision, mais aussi d'apporter des éléments de preuves sur la fiabilité et le bienfait des pratiques écologiques. Par ailleurs, deux personnes soulignent l'importance d'identifier chez les adhérents de leur OP les meilleures pratiques écologiques en œuvre. Enfin, le développement de partenariats peut permettre de garantir des débouchés aux adhérents qui ont modifié leurs pratiques de production. De façon marginale, certaines OP apportent des aides financières à l'adoption de pratiques écologiques.

4. LES FACTEURS QUI FACILITENT L'ADOPTION DE PRATIQUES ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE DES EXPLOITATIONS SELON LES REPRESENTANTS DES OP

Selon les personnes interrogées, les facteurs économiques sont les principaux facteurs facilitant l'adoption de pratiques écologiques à l'échelle des exploitations (Tableau 2). L'apport d'une plus-value aux producteurs est le facteur facilitant le plus cité. L'adoption de nouvelles pratiques repose aussi sur des facteurs sociologiques. La relation de confiance entre l'OP et ses adhérents est un premier critère déterminant. Un second facteur repose sur l'aptitude au changement et la volonté des éleveurs de rompre avec leurs habitudes pour faire évoluer leurs pratiques. Les professionnels interrogés ont aussi cité des facteurs financiers afin de sécuriser les investissements des éleveurs et de l'OP.

Tableau 2 – Synthèse des facteurs facilitant l'adoption de pratiques écologiques à l'échelle des exploitations selon les personnes interrogées dans les OP

Facteurs économiques (8/9 réponses)	Apport d'une plus-value (4/9), Possession d'un ou plusieurs maillons de l'aval : valorisation des produits finis sur le marché (2/9), Réduction des coûts (1/9), Subvention de l'État (1/9)
Facteurs sociologiques (5/9 réponses)	Relation de confiance OP - adhérents (3/9), Éleveurs habitués au changement et à l'évolution des pratiques (1/9), Techniciens avec un discours évolutif (2/9), Bonne pédagogie des techniciens (1/9), Image positive de l'exploitation pour la société (1/9), Évolution des mentalités – prise de conscience (1/9), Conseil d'administration jeune (1/9)
Facteurs financiers (3/9 réponses)	Capacité d'investissement des éleveurs (1/9), Capacité d'investissement de l'OP (1/9), Possibilité de mutualiser les investissements entre éleveurs (1/9), Contractualisation pour sécuriser les investissements (1/9)

Notre étude témoigne d'une perception diversifiée sur la nature des facteurs facilitant l'adoption de pratiques écologiques à l'échelle des exploitations. Il serait intéressant de poursuivre cette analyse en interrogeant les éleveurs eux-mêmes sur cette question.

CONCLUSION

La création de démarches qualité permet de valoriser l'adoption par les agriculteurs de pratiques plus écologiques.

Les démarches actuellement présentes dans le secteur porcain reposent sur l'adoption de pratiques écologiques spécifiques. Les pratiques alimentaires et les pratiques visant à la démedicalisation sont celles majoritairement présentes dans les cahiers des charges car elles sont valorisables auprès des consommateurs. Au-delà de l'aspect environnemental, le consommateur perçoit les bienfaits pour sa santé. La gestion des effluents et la diminution des consommations de ressources naturelles sont des pratiques environnementales davantage valorisées par les OP qu'au sein des démarches qualité. Les OP y voient une possibilité de réduction des coûts de production en élevage.

Cependant, les cahiers des charges des démarches qualité privées ne sont pas toujours accessibles publiquement, ce qui questionne leur transparence. Il peut ainsi en résulter une mauvaise compréhension de la part des consommateurs sur les attributs qualité portés par les démarches.

Aujourd'hui, il existe une volonté de développer des démarches qualité qui prennent en compte une évaluation de la durabilité globale des exploitations et non plus des démarches qui reposent sur l'adoption de pratiques écologiques spécifiques. Cette tendance est observée par le développement de plans de progrès qui sont parfois accolés à des démarches existantes. Le projet Ferme France qui vise à étiqueter les produits selon une note représentant leur performance sociétale, et l'intérêt que les représentants des OP interrogés ont exprimé pour la certification HVE, sont d'autres exemples. A l'instar de plusieurs pays européens, les démarches privées développées par les acteurs de la filière porcine française reposent sur une évaluation multicritère de la durabilité des exploitations : environnement, bien-être animal, santé, origine, rémunération des producteurs... Roguet *et al.* (2017) mettent cependant en avant que les démarches développées par les pays nord européens sont essentiellement tournées vers le bien-être animal.

L'adoption de pratiques écologiques à l'échelle des exploitations est perçue par les OP comme une possibilité de

réduction des coûts de production et l'opportunité de gagner une plus-value pour le producteur. Cependant, actuellement, la plus-value compense essentiellement le surcoût de production en raison d'une valorisation partielle de la carcasse sous label. Ces observations concordent avec celles du *Steering Committee of the State-of-Knowledge Assessment of Standards and Certification* (2012). En effet, selon ces auteurs, les principaux bénéfices retirés par les producteurs de l'adoption d'un cahier des charges ne sont pas une plus-value mais une assistance technique, un accès facilité à l'emprunt, une opportunité de diversification des revenus, un meilleur accès aux marchés et aux opportunités commerciales, de meilleurs rendements et enfin l'opportunité de se développer pour les petites et moyennes exploitations.

Par ailleurs, il apparaît que, pour les personnes des OP interrogées dans notre étude, le bien-être animal surpasse l'environnement en termes de préoccupation sociétale. Les OP cherchent ainsi à améliorer leur image auprès des consommateurs en travaillant sur le bien-être animal, ce qui leur confère un levier d'action pour reconnecter la société avec le métier d'éleveur. Il est intéressant de noter l'évolution des demandes de la société par les représentants des OP. Aujourd'hui selon certains représentants d'OP, la préoccupation actuelle repose sur la prise en compte du bien-être animal en raison du développement des associations welfaristes.

REMERCIEMENTS

Les auteurs remercient les représentants des OP rencontrées pour leur accueil et le temps qu'elles ont accordé à notre étude.

Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet européen LIFT ("Low-Input Farming and Territories – Integrating knowledge for improving ecosystem-based farming") financé par le programme de recherche et d'innovation de l'Union Européenne Horizon 2020 aux termes de l'accord de subvention n° 770747.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Challies E., 2012. The limits to voluntary private social standards in global agri-food system governance. *International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, 20(2), 175-195.
- Delanoue E., Roguet C., 2015. Acceptabilité sociale de l'élevage en France : recensement et analyse des principales controverses à partir des regards croisés de différents acteurs. *INRA Productions Animales*, 28(1), 39-50.
- Delanoue E., Dockes A.C., Chouteau A., Philibert A., Magdelaine P., Roguet C., 2017. Points de vue et attentes des consommateurs et citoyens vis-à-vis de l'élevage. Une étude quantitative auprès de 2 000 personnes en France. *Journées Rech. Porcine*, 49, 295-300.
- Henson S., Humphrey J., 2009. The impacts of private food safety standards on the food chain and on public standard-setting processes. Rapport préparé pour le programme joint FAO/WHO, Codex Alimentarius Commission, 59p.
- Hobbs J., 2019. Heterogeneous consumers and differentiated food markets: Implications for quality signaling in food supply chains. *Canadian Journal of Agricultural Economics*, 67, 1-13.
- IFIP, 2016. Le Porc par les Chiffres, La filière porcine en France, dans l'UE et dans le monde. IFIP-Institut du porc Eds, Paris, 44p.
- INAPORC, 2017. Plan de la filière porcine française. 40p
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2018. Panorama des industries agroalimentaires. Edition 2018, Paris, 122p.
- Mutersbaugh T., Lyon S., 2009. Transparency and democracy in certified ethical commodity networks. *Geoforum*, 41, 27-32.
- Ponte S., Gibbon P., 2005. Quality standards, conventions and the governance of global value chains. *Economy and Society*, 34(1), 1-31.
- Règlement (UE) n° 1308/2013 du parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles
- Roguet C., Neumeister D., Magdelaine P., Dockes A.C., 2017. Les débats de société sur l'élevage au sein de l'Union européenne : thèmes, arguments et modes d'action des parties prenantes, conséquences sur les modes d'élevage. *Journées Rech. Porcine*, 49, 307-312.
- Roguet C., Marion C., Magdelaine P., Dockes A.C., 2018. Les démarches mises en œuvre par les filières animales en France en réponse aux attentes sociétales en termes de bien-être animal : typologie et perspectives. *Notes et études socio-économiques*, 44, 7-35.
- Sessego V., Hébel P., 2019. Consommation durable: l'engagement de façade des classes supérieures. *CREDOC Consommation et modes de vie*, 303, 1-4.
- Steering Committee of the State-of-Knowledge Assessment of Standards and Certification, 2012. *Toward sustainability: The roles and limitations of certification*. Washington, DC: RESOLVE, Inc, 427p.
- Villien C., Claquin P., 2016. Rapport d'avancement du Comité d'évaluation de la politique agro-écologique. 74p.